



ARRÊTÉ

relatif à la révision des dénominations des
artères de la Ville de Genève

du 13 Avril 1990

LE CONSEIL D'ÉTAT

Genève du 4 mai 1988 ;

vu l'accord du Conseil administratif de la Ville de

nomenclature ;

vu le préavis de la commission cantonale de

numérotation des bâtiments du 19 février 1975 ;

A R R E T E

1. Le territoire communal étant divisé en 16 secteurs, les dénominations suivantes sont officialisées, secteur par secteur, avec mention des tenants et aboutissants :

Secteur 01 - CITE-CENTRE

180 Ruelle de l'Ecu
Quai Bezanson-HUGUES / Rue du Rhône

Secteur 02 - SAINT-GERVAIS - CHANTEPOULET

61 Rue du Passage
Rue KLEBERG / Rue Guillaume-TELL

Secteur 21 - EAUX-VIVES - LAC

77 Rue du Vieux-Marché
Route de Frontenex / Carrefour de Villereuse
Av.

./.

Secteur 35 - CHARMILLES - CHATELAINE

39 Cité Villars
Rue Edouard-ROD / Cité VIEUSSEUX

Ponts, passerelle, etc.

30 Pont de la rue BAUTTE
Pont CFF / SNCF

2. De modifier la mention des tenants et aboutissants du :

Secteur 01 - CITE - CENTRE

5 Rue de l'Athénée
Pont de Saint-Léger / Avenue Alfred-BERTRAND

46 Rue de la Croix-Rouge
Place de Neuve / Pont de Saint-Léger

Secteur 34 - BOUCHET - MOILLEBEAU

16 Rue des Fontaines - Saintes
Route de Meyrin / sans issue

L'arrêté du 6 juillet 1988, secteur 01, points 5 et 46, et secteur 34, point 16, est modifié en conséquence.

3. De corriger le classement par secteur de :

Secteur 36 - SAINT-JEAN - AIRE

30 Rue de Saint-Jean
Rond-Point Jean-Jacques / Boulevard James-FAZY

L'arrêté du 6 juillet 1988, secteur 002, point 49, est modifié en conséquence.

Communiqué à :

Intérieur	3 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
Chancellerie	1 ex.
Sautier	3 ex.
BH	1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat :